

Gilbert Boss, *Introduction aux techniques de la philosophie, Analyse de l'idée de justice*, Zurich, Éditions du Grand Midi, 1989, 149 pages.

Georges A. Legault

Volume 20, Number 1, Spring 1993

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/027215ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/027215ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société de philosophie du Québec

ISSN

0316-2923 (print)

1492-1391 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Legault, G. A. (1993). Review of [Gilbert Boss, *Introduction aux techniques de la philosophie, Analyse de l'idée de justice*, Zurich, Éditions du Grand Midi, 1989, 149 pages.] *Philosophiques*, 20(1), 206–207. <https://doi.org/10.7202/027215ar>

Gilbert Boss, Introduction aux techniques de la philosophie, Analyse de l'idée de justice, Zurich, Editions du Grand Midi, 1989, 149 pages.

par Georges A. Legault

Comment introduire à la philosophie aujourd'hui alors qu'il existe une si grande pluralité de discours et de positions philosophiques ? C'est à ce projet que Gilbert Boss nous invite en proposant de centrer cette introduction sur les techniques de la philosophie. Dès le premier chapitre qui sert d'introduction, l'auteur traite directement des grandes difficultés qu'on éprouve à définir la philosophie. Parmi celles-ci les plus importantes sont : l'absence d'objet spécifique à la discipline philosophique comparativement aux autres sciences que l'on définit ainsi (p. 8) et la circularité même de toute définition de la philosophie (p. 20). C'est pourquoi l'auteur nous propose de reconnaître « l'analyse des concepts, ou des idées, ou des pensées, ou des jugements concrets » comme la forme type de l'activité philosophique à laquelle s'adonnent tous les philosophes, malgré leurs divergences. Mais l'analyse philosophique est particulière dans la mesure où elle se veut une « critique des idées » (p. 33), elle est essentiellement une « évaluation » (p. 16).

Le deuxième chapitre, intitulé « L'idée de justice », est une application systématique de la critique des idées à celle de la justice. L'analyse se déploie ainsi : son point de départ est « ce que nous entendons habituellement lorsque nous disons d'une action qu'elle est juste ou injuste ». Il nous est fourni grâce à des exemples typiques où nous sommes confiants en notre jugement (injuste de prendre au pauvre ce qu'il a gagné, injuste de punir l'innocent...) (p. 40). L'attention accordée aux exemples plus controversés, comme la guerre juste, le procès de criminels de guerre, l'avortement, nous montre le risque d'utiliser le « sens de la justice » en nous pour défendre nos propres intérêts. En montrant ainsi les limites de notre sens intuitif de la justice, on peut alors procéder à la véritable analyse en passant de l'état intuitif à celui de compréhension habituelle à laquelle renvoie le sentiment.

C'est ainsi que la notion de mérite apparaît liée à la récompense juste alors que cette notion ne semble pas s'appliquer au cas d'une punition. Cette limite semble se résoudre à partir du moment où l'on trouve un dénominateur commun : « un préjudice du fait de l'action considérée » pour l'injustice. Cette nouvelle définition ne peut pas par contre expliquer pourquoi on trouve « injuste » qu'une personne faisant le même travail que soi reçoive un meilleur salaire.

On ne peut résoudre cette difficulté sans s'interroger cette fois sur le cadre conceptuel qui est implicite aux différentes formulations : « un tort causé à quelqu'un ». La réflexion sur le tort conduit ainsi à l'idée de droit (p. 62). Celle sur le droit, selon la même méthode, nous amène à reconnaître la nécessité de son caractère « obligatoire », lequel « suppose une autorité supérieure aux divers partis et leur imposant un certain ordre comme l'ordre qui doit être, c'est-à-dire le droit » (p. 69). Cette autorité est celle des institutions étatiques dans lesquelles nous vivons.

L'analyse se complète par l'élucidation des termes connexes, mais surtout par l'application à des cas problématiques tels la guerre et l'objection de conscience. Dans le cas de la guerre, elle ne pourra être dite « juste » que s'il existe « des lois communes aux pays belligérants, par rapport auxquelles on pourrait montrer que l'action de l'un des pays est conforme et celle de l'autre non » (p. 87). Dans le cas de l'objecteur de conscience et de tous les cas analogues où l'on renvoie à une justice supérieure, le critère trouvé de l'existence du droit et d'une autorité capable de l'imposer ne peut pas s'appliquer (p. 92), il s'agit donc d'une utilisation métaphorique.

Dans un troisième chapitre portant sur l'analyse qu'il vient d'effectuer, l'auteur permet la compréhension de deux dimensions importantes du travail d'analyse. Il nous montre en effet comment l'analyse est une méthode exigeant le travail patient et minutieux qui part des expériences, du sens inscrit dans la langue pour clarifier les concepts utilisés grâce à des leviers tels : la différence, la contradiction, la ressemblance, l'identité et l'appartenance commune (p. 129). Mais ce travail d'analyse est aussi un travail d'évaluation, car il cherche à restaurer le sens principal du concept dans toute sa richesse (p. 115) afin d'assurer une meilleure compréhension du monde. De plus, l'auteur précise bien que si le travail d'analyse critique des idées est une technique de toute philosophie, celle-ci sera perçue différemment selon le courant de philosophie dans lequel on s'inscrit. L'analyse de l'idée de justice s'est effectuée dans le cadre d'une philosophie reconnaissant le primat de « la cohérence interne des idées et de leur puissance explicative » (p. 146).

Puisque la circularité entre le type de philosophie et la technique d'analyse est incontournable, on aurait tort de penser que ce livre ne s'adresse qu'aux personnes s'inscrivant dans le champ philosophique de l'auteur. Au contraire, il s'agit d'une introduction à l'aspect technique de la philosophie qui permet d'ouvrir la discussion entre les différents courants relativement à la dimension technique de notre discipline.